

Randonnées à cheval – Forêt de la Coubre boucle 3

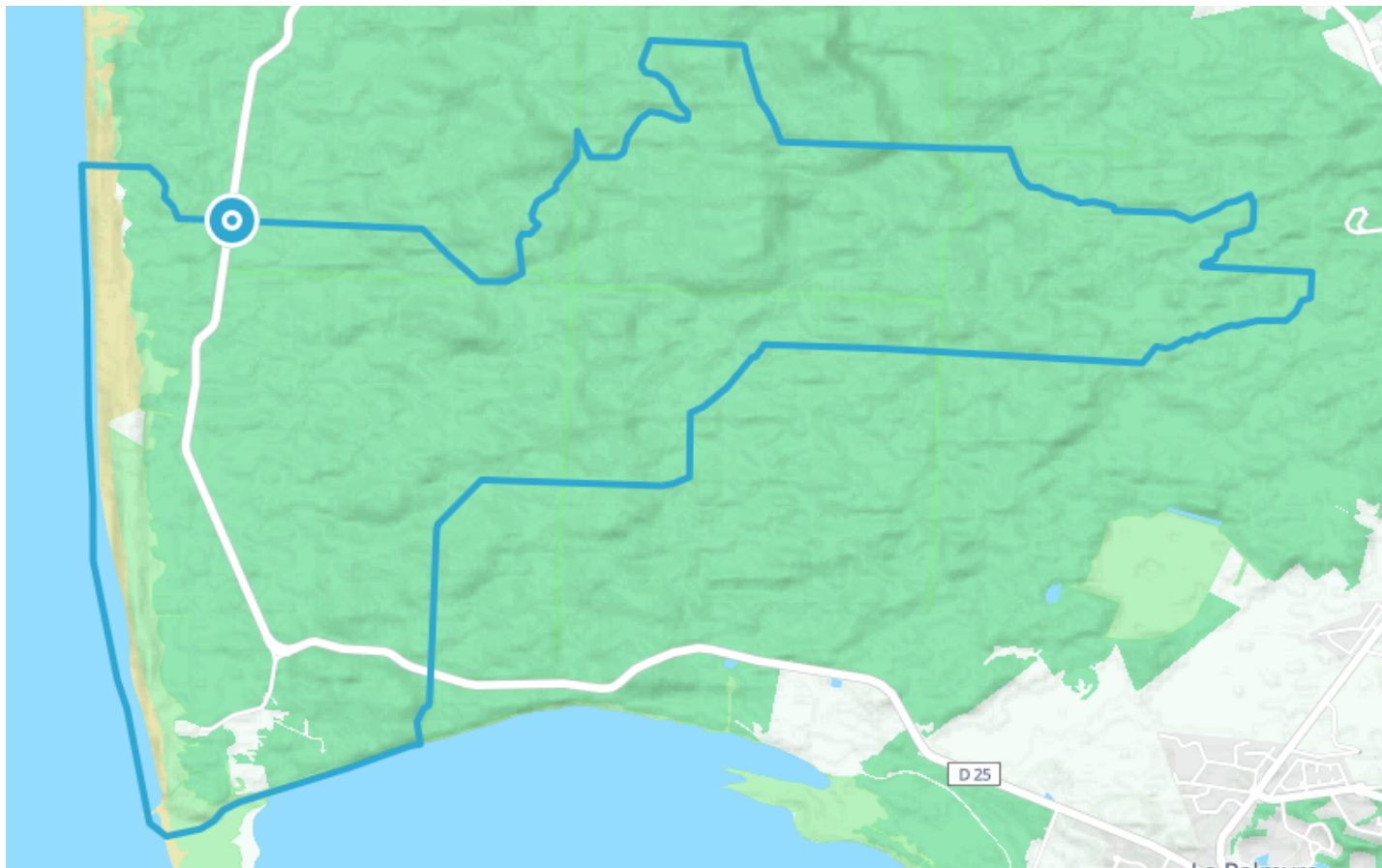
● Facile

🐎 À cheval

🕒 0 min

↔ 16.5 km

📍 **Départ** Ligne 44
17390, La Tremblade



Descriptif

Les chemins dédiés aux cavaliers permettent de pratiquer en toute sécurité la randonnée à cheval dans le cadre flamboyant et remarquable de la forêts de la Coubre. Cette boucle sud du massif de la Coubre est dédiée à la pratique équestre. Les accès aux plages sont règlementés par arrêté municipal de la commune de LA TREMBLADE Arrêté du 04/04/2018 – Article 15 : Les promenades équestre sont interdites : – toute l'année sur les plages : – de Mus du Loup – de la Cèpe – du Galon d'Or – de l'Embellie – du 1er juin au 30 septembre entre 10h00 et 19h00 sur les plages : – de la pointe Espagnole – de la Bouverie – du phare de la Coubre LES MATHES : Arrêté du 25/06/2015 – Article 2d : Il est interdit d'accéder avec des chevaux sur toutes les plages situées entre la limite de St-Palais sur Mer et le chemin des Corsaires du 1er Avril au 30 Septembre.



Informations pratiques

Les cavaliers randonneurs veillent à adopter un comportement respectueux de la nature, des équipements existants et des autres usagers, conformément à la charte du promeneur en forêt. La courtoisie est une garante d'une cohabitation réussie et d'une meilleure sécurité. Ainsi les pratiquants : - suivent les chemins balisés qui constituent l'itinéraire, - respectent la propriété forestière (faune, flore, dune et sol compris) - ne fument pas en forêt, - ne laissent aucun déchet sur les sites. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation des circuits équestres est totalement interdite les jours de chasse, à savoir tous les lundis et jeudis (sauf jours fériés) du 1er septembre de l'année N au 28 février de l'année N+1. Pour des raisons sanitaires et de sécurité, l'accès aux plages est réglementé pour ce secteur par un arrêté municipal.

Toutes les balades de la CARA : <https://sports-nature.agglo-royan.fr/cheval>

Difficultés particulières

4 parkings pour le déchargement des chevaux - accès direct aux chemins identifiés sur le réseau de pistes équestres : Ronce-les-Bains, ligne 21 sur la D25, le Vermont sur la D268 et la ligne 42 sur la D25. Ces 4 zones d'accès sont équipées d'un pupitre présentant la cartographie générale des pistes équestres ainsi que leur localisation. A chacune de ces 4 zones d'accès ou haltes chevaux, 2 lignes de barres d'attache sont également installées afin de sécuriser au mieux l'arrêt au départ, au retour ou à l'étape de la randonnée.

30 km de chemins balisés et 11 km de promenade sur la plage

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

107 Avenue de Rochefort

+33546396420

<https://sports-nature.agglo-royan.fr/apn>



Retrouvez ce parcours et bien d'autres
sur l'application mobile **Loopi** - balades & GPS

